

APPEL A PROJETS

« Mobilités innovantes en milieu rural »



	Mobilités innovantes en milieu rural AIDE A L'INVESTISSEMENT
OBJECTIFS	Cet appel à projets a pour ambition d'encourager les territoires ruraux à mener des expérimentations ou des actions innovantes en matière de mobilité du quotidien.
BENEFICIAIRES	Communes, groupement de communes, Etablissements publics de coopération intercommunale, associations
PERIMETRE	Les projets devront avoir un rayonnement intercommunal et être menés en faveur des habitants vivant dans le périmètre rural du Nord, tel que défini dans la délibération cadre en faveur de la ruralité du 13 juin 2016.
ENJEUX	<p>Le Département propose d'accompagner les innovations/expérimentations qui répondent à un ou plusieurs enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre la mobilité pour tous au quotidien ; - favoriser les usages partagés de la voiture ; - déployer sur les territoires des solutions innovantes en faveur de modes doux ; - proposer des solutions innovantes de mobilité inversée ; - favoriser les mobilités transfrontalières
LISTE DE PROJETS POUVANT REpondre AUX ENJEUX (non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Ramassage scolaire non motorisé ; - Mise à disposition de véhicules publics aux habitants d'un territoire ; - Création d'un lieu d'accueil dédié au conseil et à l'accompagnement à la mobilité des habitants ; - Lancement de solutions de services itinérants à l'échelle intercommunale ; - Mise à disposition d'une flotte de vélos classiques et/ou à assistance électrique en location à l'échelle intercommunale (collégiens et/ou tous publics) ; - Expérimenter les navettes autonomes en milieu rural ; - Solutions de court-voiturage / autostop sécurisé ; - Solutions inclusives de mobilité en faveur des populations les plus fragiles : garage solidaire, taxi solidaire, apprentissage de la mobilité... - Mutualisation des véhicules dans les territoires ruraux au profit des habitants par le biais de conventions et d'outils de mise en réseau des structures et collectivités ; - Développer l'installation de distributeurs automatiques de produits alimentaires locaux ; - Développer les espaces de coworking dans les territoires ruraux, etc.
MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement financier concernera uniquement l'investissement ; - La subvention attribuée est cumulable avec toute autre subvention publique dans la limite du plafond légal de 80 %, hors exceptions prévues par la législation, et sous réserve du respect des règles encadrant les financements croisés des collectivités selon la Convention Territoriale d'Exercice Concertée des compétences relatives à la solidarité des territoires adoptée par l'assemblée départementale le 29 juin 2018 ; - La première demande de paiement doit être effectuée dans les douze mois à compter de la date de la séance plénière de l'assemblée départementale qui aurait validée l'octroi de l'aide départementale. Ce délai est ramené à six mois pour les études.

PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec les enjeux locaux et liens avec les projets/stratégies du territoire ; - Pertinence de l'échelle territoriale du projet et de la mobilisation du territoire ; - Bénéfices attendus en termes sociaux, écologiques, économiques et sociétaux ; - Ambition d'innovation (technique, technologique, sociale, organisationnelle) ; - Réplicabilité possible du projet ; - Caractère inclusif du projet (utilisation de la méthode Facile A Lire et à Comprendre...) ; - Maturité du projet / calendrier prévisionnel ; - Ne sont pas éligibles les opérations ayant déjà reçu un commencement d'exécution.
COMPOSITION DU DOSSIER	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet ; - Budget prévisionnel détaillé ; - Pièces administratives (RIB...) ; - Tout document utile à l'instruction du projet.
COMPOSITION DU JURY D'ANALYSE	<p>Les projets seront analysés par un jury présidé par le Département du Nord. Il sera composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentants des directions départementales, - Personnalités qualifiées externes au Conseil départemental, représentant les partenaires et acteurs de la mobilité, de la ruralité et du développement territorial.
CALENDRIER	<p>L'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » fera l'objet de 2 vagues de lancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{er} AAP 2019 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Ouverture de l'AAP : 15 juillet 2019</u> ▪ <u>Date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre 2019</u> ▪ Octobre/Novembre 2019 : sélection des projets ▪ Décembre 2019 : délibération de validation des projets ○ 2^{ème} AAP 2020 <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Ouverture de l'AAP : 15 juillet 2020</u> ▪ <u>Date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre 2020</u> ▪ Octobre/novembre 2020 : sélection des projets ▪ Décembre 2020 : délibération départementale de validation des projets <p style="text-align: center;">L'envoi des dossiers s'effectue à l'adresse de messagerie électronique</p> <p style="text-align: center;"><u>mobiliterurale@lenord.fr</u></p>